

## Favoriser l'activité physique et améliorer la santé des populations dans les projets de renouvellement urbain

Premières pistes pour inclure la santé dans le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain - NPNRU

# Avant-propos

Aujourd'hui, seuls 38% des Franciliens d'âge adulte ont un niveau d'activité physique considéré comme favorable à la santé. La signature récente des contrats de ville et le lancement prochain des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (Npnr) doivent ainsi constituer des opportunités pour que les quartiers prioritaires bénéficient des avancées urbaines et environnementales et que soient mieux pris en compte les enjeux de santé publique.

Profession Banlieue, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (Ars) Île-de-France et la délégation territoriale de la Seine-Saint-Denis ont ainsi organisé le 24 mars 2016, à Bobigny, une première réunion d'échanges afin d'impulser une dynamique partenariale autour de ces enjeux. Cette matinée a concrétisé les récents échanges engagés entre l'Ars Île-de-France et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), et a permis à des professionnels de l'aménagement et de la promotion de la santé de se rencontrer, d'échanger et de débattre autour d'enjeux communs.

A l'heure de la déclinaison des CIs dans le volet santé des contrats de ville et de la mise en place des protocoles de préfiguration du Nouveau programme national de renouvellement urbain (Npnr), il s'agissait de rendre intelligible le lien entre santé et renouvellement urbain et de permettre aux communes en politique de la ville et concernées par des projets de renouvellement urbain de cerner les principes et les conditions pour passer du mot d'ordre à la pratique. L'idée étant que les démarches de « recherche-action » et d'expérimentations menées à Saint-Denis, Clichy-sous-Bois, etc. puissent essaimer sur le reste du territoire.

## Le programme de la matinée d'échange

**9 h 15**      **L'aménagement et la pratique de l'activité physique : quels enjeux de santé dans les quartiers marqués par de fortes difficultés socio-économiques et urbaines ?**

**Marion Cinalli-Bouché**, déléguée territoriale adjointe, ARS Île-de France, délégation territoriale de la Seine-Saint-Denis

**Martine Dalet**, inspectrice, ARS Île-de France, délégation territoriale de la Seine-Saint-Denis

**9 h 45**      **Mobilités actives et promotion du sport dans l'espace public : outils, retours d'expérience et points de vigilance dans les quartiers en politique de la ville.**

*De la planification aux modalités d'aménagement de l'espace public : favoriser la marche à pied en Île-de-France et dans les territoires de projet*

**Camille Gueneau**, chargée de projet plan marche, Plaine Commune

*Les mécanismes pour favoriser la pratique du sport dans l'espace public : exemples de démarches en Île-de-France*

**Martin Citarella**, chargé d'études, Comité départemental olympique et sportif (Cdos 93)

*L'influence du niveau d'éducation et du revenu sur la pratique d'activité physique liée au transport*

**Ruben Brondeel**, doctorant, Umr-S 707 Inserm (Groupe Record), Université Pierre et Marie Curie

### Échanges avec la salle

**11 h 00**      **Quelles pistes pour renforcer le lien entre les acteurs du renouvellement urbain et de la santé dans le cadre de la politique de la ville ?**

*Promotion de la santé et de l'activité physique en quartier Anru*

**Éléonore Hauptmann**, Responsable du Pôle d'appui et de capitalisation opérationnels, Anru

*Construire une démarche innovante de l'aménagement, en partant de la co-construction citoyenne et de l'éducation à la santé : deux exemples en Seine-Saint-Denis*

**Paul Daval**, chargé de mission, Maison de la santé, Saint-Denis

**Juliette Noël**, chargée de projet renouvellement urbain, Plaine Commune

**Michel Fikojevic**, coordinateur Asv, Clichy-sous-Bois

**Damien Richard**, coordinateur départemental Sport-Santé, Comité départemental olympique et sportif (Cdos 93)

### Échanges avec la salle

12 h 30

**Concrétiser le renouvellement urbain par une juste prise en compte de la promotion de la santé : les pistes opérationnelles dans le cadre du Npnr<sup>1</sup> et des contrats de ville**

**Stéphan Ludot**, chef du bureau Affaires sociales, santé, jeunesse, sports, culture et médias, Commissariat général à l'égalité des territoires

**Sylvaine Gaulard**, cheffe du bureau Renouvellement urbain, cadre de vie et prévention de la délinquance, Commissariat général à l'égalité des territoires

---

<sup>1</sup> Npnr : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024.

## Le déroulé en quelques mots...

Préalablement aux échanges, Martine Dalet de l'ARS IDF, a posé le débat autour du lien fort entre santé et activité physique, et la manière dont l'Agence promeut, au niveau régional, l'activité physique, le « sport santé bien-être », la lutte contre la sédentarité, et comment elle œuvre à la mise en réseau des acteurs.

Ensuite, un premier temps a été consacré aux concepts liant activité physique et renouvellement urbain autour de la promotion des mobilités actives pour des déplacements de courte distance et de la pratique du sport dans l'espace public. L'expertise et le retour d'expérience du « Plan marche » de Plaine Commune, mais également le cadre méthodologique et les actions de terrain du CDOS (Comité départemental olympique et sportif) de Seine-Saint-Denis sur l'aménagement sportif ont eu vocation à présenter des outils et un acteur clé pour faire monter en compétence les collectivités territoriales sur la pratique de l'activité physique dans l'espace public.

L'intervention de Ruben Brondeel sur l'influence du niveau d'éducation et du revenu sur la pratique d'activité physique (via le suivi de cohorte) a permis de sortir des idées reçues et de concrétiser le lien entre pratiques de mobilité et conditions socio-économiques, tout en soulignant les défis et les spécificités des populations les plus vulnérables.

Éléonore Hauptmann a ensuite rappelé le soutien et l'attention qu'accorde l'Anru à la prise en compte des enjeux globaux de santé (offre de soins, santé mentale, bien-être, activité physique) dans les futurs projets de renouvellement urbain. Les exemples de Saint Denis et de Clichy-sous-Bois, associant professionnels de la santé et de l'aménagement (service urbanisme ou chargé de projet renouvellement urbain) ont montré comment le projet urbain pouvait être en lien avec les démarches locales de santé (atelier santé ville, contrat local de santé), pour répondre aux enjeux identifiés par le territoire, notamment les pathologies chroniques et l'action auprès des publics vulnérables. A été soulignée la pertinence de travailler à la fois sur l'offre, l'accompagnement et la sensibilisation des populations.

En guise de conclusion, Stéphane Ludot et Sylvaine Gaulard du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (Cget) ont invité les parties prenantes à renforcer leur collaboration pour la mise en œuvre des contrats de ville, à l'intersection entre projets de promotion de la santé et renouvellement urbain.

## Les temps forts de la matinée

### 1ère partie : Quels outils et principes pour faire émerger des environnements favorables à la pratique de l'activité physique dans les quartiers de la politique de la ville ?

#### De la planification aux modalités d'aménagement de l'espace public : favoriser la marche à pied en Île-de-France et dans les territoires de projet

→ *Camille Gueneau, chargée de projet Plan marche, Plaine Commune*

Plaine Commune est engagée depuis 2014 dans l'élaboration d'un Plan marche. Ce document, complète la démarche sur les mobilités actives entamée dans le cadre du Plan Local de Déplacement (PLD) et vise notamment à améliorer les conditions de marche, à répondre à la forte propension des habitants du territoire à marcher (la marche est le 1<sup>er</sup> mode de déplacement en part modale : 45,5 %, contre 28,5 % pour les transports en commun et 23,5 % pour la voiture) et enfin à inciter de nouvelles personnes à marcher.

Le Plan Marche de Plaine Commune répond à une actualité forte : l'arrivée programmée du Grand Paris Express et, en parallèle, l'opportunité de s'appuyer sur cette dynamique d'aménagement du territoire pour faciliter des déplacements à partir des gares. Il répond donc à l'ambition de renforcer l'attractivité des transports en commun, en améliorant leur accessibilité à pied. C'est également une réponse aux points durs pour la pratique de la marche identifiés dans les territoires de la politique de la ville. La promotion de la marche est un enjeu fort de santé publique, d'autant que, choisi ou contraint, c'est un mode d'activité physique particulièrement utilisé par les jeunes et les personnes défavorisées non motorisées.

Le Plan marche s'est appuyé sur un diagnostic et l'élaboration d'un indice de marchabilité prenant en compte les différentes variables, et les caractéristiques de l'environnement urbain, influant sur la pratique de la marche à pied : accessibilité PMR, nuisances sonores, zones « calmes », coupures urbaines, zones de circulation apaisée et éclairage.

Au final, le plan marche de Plaine Commune, doté d'un budget spécifique de 150 000 €, a donné lieu à trois types d'actions opérationnelles :

- 1) Aménagements de voirie pour résorber les points durs piétons : sécurisation de carrefours, aménagement de zones 30, élargissement de trottoirs, végétalisation, interventions artistiques, etc.
- 2) Mise en place d'une signalétique active, faisant écho aux recommandations de l'ARS IDF

et de l'INPES.

- 3) Informations sur la marche (temps de parcours...) intégrées aux plans papiers et numériques du territoire

Avec, *in fine*, l'objectif transversal de penser une trame urbaine adaptée aux déplacements piétons : perméabilité du maillage urbain, réseau de voiries renforçant et reliant les centralités.

En termes de priorisation, Plaine Commune a pris le parti de focaliser son action et ses interventions sur « l'apaisement » des fortes zones de flux. Dans le cadre de prochains plans marches pourrait ainsi se poser la question de « dérouter » les piétons vers des zones de calme identifiées dans le cadre du diagnostic et de l'indice de marchabilité.

### Les points clés à retenir :

- Un Plan marche peut conduire à des actions opérationnelles d'aménagement des espaces publics.
- Les actions d'amélioration de la signalétique ne doivent pas conduire à encombrer davantage l'espace public.
- Le Plan marche doit être croisé avec les autres démarches d'aménagement du territoire : ZAC, PRU, etc., les irriguer, pour éclairer les actions qui seront mises en œuvre dans l'espace public.
- Les quartiers en renouvellement urbain appellent des besoins d'autant plus pressants sur l'amélioration de la marche à pied : du fait de populations très peu motorisées et du plus fort enclavement géographique de ces territoires.

## Les mécanismes pour favoriser la pratique du sport dans l'espace public : exemples de démarches en Île-de-France

→ *Martin Citarella, conseiller technique, Comité départemental olympique et sportif (Cdos) de Seine-Saint-Denis*

Le Cdos 93 conduit depuis plusieurs années une démarche d'expérimentation inédite autour de l'aménagement urbain sportif et l'accompagnement des collectivités locales séquanodionysiennes et franciliennes avec trois ambitions :

- intégrer les besoins des sportifs en amont des projets d'aménagement ;
- construire l'espace public en fonction des besoins des sportifs ;
- construire des recommandations sur le sport avec les collectivités.

La Seine-Saint-Denis est en effet un département sous doté en termes d'équipements sportifs, puisque l'on en recense 15 pour 10 000 habitants, contre 40 en moyenne au niveau régional. L'action du Cdos s'est illustrée récemment dans des collaborations avec les communes de Saint-Denis, Romainville, Tremblay-en-France, l'EPT Est Ensemble... Concrètement, cela se traduit sur les territoires par :

- l'élaboration de préconisations d'aménagement, contribution au cahier des charges de l'aménagement des futurs espaces publics ;
- la conduite de groupes de travail avec les collectivités (service urbanisme, voirie) et les

- associations sportives ;
- la définition de parcours sportifs ou mise en place d'équipements en libre accès en réponse à des besoins identifiés auprès des populations et des associations locales ;
- le suivi et l'échange pour mettre en place un accompagnement social autour de l'aménagement sportif.

**Les points clés à retenir :**

- L'aménagement sportif est un procédé favorable à la santé, la pratique de l'activité physique et la cohésion sociale.

- Le Cdos 93 bénéficie d'une délégation de compétence du Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (Crosif) et peut accompagner la définition et la mise en œuvre de projets d'aménagement sportif dans l'ensemble de l'Île-de-France.

- Les projets d'aménagement sportif ont de fortes interactions avec les dimensions sociales et sanitaires : le contrat de ville peut constituer un levier pertinent pour accompagner ce type d'initiatives.

## **L'influence du niveau d'éducation et du revenu sur la pratique d'activité physique liée au transport**

→ *Ruben Brondeel, doctorant, Inserm U1136 (équipe Nemesis), Université Pierre et Marie Curie*

En Île-de-France, plus d'un tiers de l'activité journalière des adultes est liée aux transports, que l'on parle de marche, vélo, transports en commun, utilisation d'un véhicule, etc. Cette dépense énergétique varie fortement en fonction du mode utilisé.

En France, les enquêtes ménages/déplacements ou enquête globale transport sont cependant imprécises (du fait des de la perte de mémoire et d'information pendant un déplacement jugé « non-actif » comme la montée des escaliers, etc.). Les travaux du groupe Nemesis de l'Inserm permettent, par l'utilisation d'accéléromètres, d'analyser de façon pertinente le lien transport et activités physiques induites.

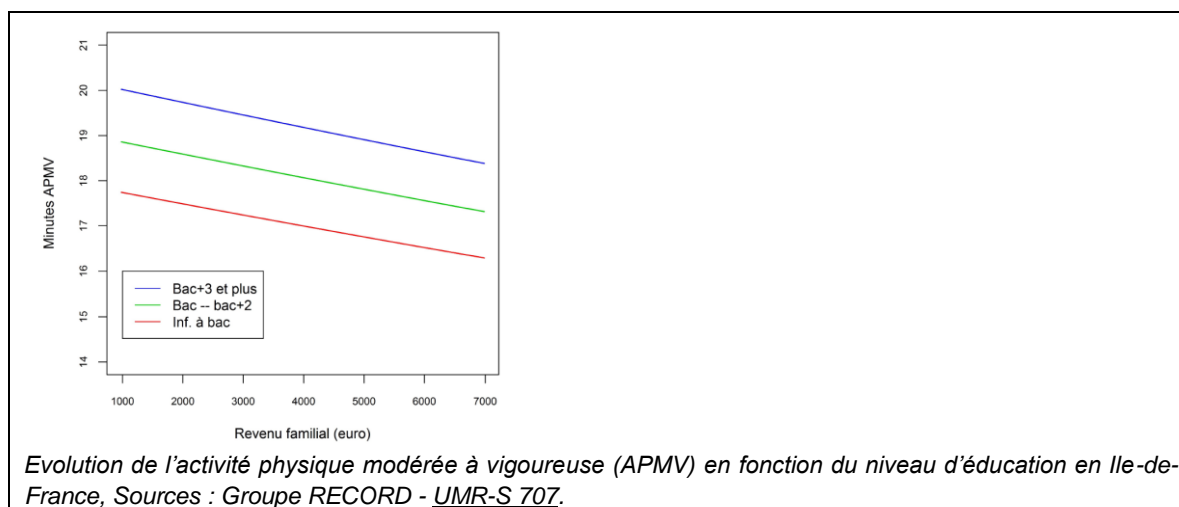
**Les points clés à retenir :**

- En moyenne en Île-de-France, 19 minutes d'activité physique modérée ou vigoureuse (Apmv) sont réalisées chaque jour par les individus ayant entre 35 et 80 ans.

- Le vélo et l'utilisation des transports en commun associée à la marche, sont les modes de transport induisant la plus grande pratique d'activité physique.

- Selon le niveau d'éducation, il existe de fortes disparités sociales et territoriales (lieu de résidence) dans la pratique de l'activité physique liée au transport. À une échelle plus fine, les territoires en politique de la ville sont plus fortement marqués par une « faible » activité physique liée au transport.





## 2ème partie : Quelles pistes pour renforcer le lien entre les acteurs du renouvellement urbain et de la santé dans le cadre de la politique de la ville ?

### Promotion de la santé et activité physique en quartier Anru : retour d'expériences et perspectives de travaux dans le cadre du Npnr

→ *Eléonore Hauptmann, Responsable du Pôle d'Appui Opérationnel (PAO), ANRU, et Nicolas Notin, Chargé de projet Grand Paris, ARS Ile-de-France.*

Dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain (2004-2015), les projets portés par des collectivités franciliennes ont rarement pu intégrer la prise en compte de l'activité physique dans la définition et la mise en œuvre du projet d'aménagement des espaces publics. Des exemples notables peuvent toutefois être valorisés :

- Le PRU de Montreuil Bel Air (Seine-Saint-Denis) interroge l'appropriation des espaces publics à l'aune de la pratique du sport. Des pistes sont ouvertes (promotion des sentiers de randonnée, balades urbaines, signalétique des équipements), mais le propos reste bien trop centré sur la présence des équipements, des activités et des sports encadrés.

- Le PRU de la Cerisaie / Derrière les Murs de Montseigneur à Villiers-le-Bel (Val d'Oise), via la définition d'un espace de loisirs sportifs d'envergure, s'est notamment appuyé sur une association forte des habitants du quartier (conseils de quartier, visite du maire, réunions publiques), dans la définition d'un programme adapté à leurs besoins et pratiques de prédilection. Face aux programmes d'équipements initiaux, le projet a évolué progressivement en prenant en compte les besoins des jeunes qui utilisent cet espace, les pratiques des écoles, ainsi que les

demandes d'associations qui ne pouvaient jusqu'alors être prises en compte dans ce quartier. Au-delà de la pratique sportive, l'implantation des agrès et des machines de fitness dans l'espace public a permis à un public féminin jusqu'alors à l'écart de réinvestir plus largement l'espace public.

Aujourd'hui, l'Anru souscrit au fait que de tels projets, s'ils sont accompagnés d'une dynamique d'éducation et de promotion de la santé et/ou répondent à des besoins de publics cibles (atteints par une pathologie chronique type diabète, obésité, etc., exclus de la pratique d'une activité physique), peuvent répondre favorablement à la lutte contre la sédentarité et l'amélioration de la santé physique et mentale.

### **Les points clés à retenir :**

- L'Anru souhaite réaffirmer sa prise en compte des questions sociales et sanitaires et renforcer la collaboration avec les acteurs de la politique de la ville dans le cadre de la définition des futurs Pru : en Ile-de-France, il y aura 59 projets d'intérêt national et 44 projets d'intérêt régional.

- L'Anru vise à intégrer une amélioration globale des conditions de santé (accès à l'offre de soins, bien être, promotion de la santé) dans la conduite du Npnu. Un protocole de collaboration a été défini par l'Anru et l'Ars Île-de-France pour guider ces réflexions.

- L'Anru et l'Ars promeuvent tous deux une approche exemplaire de l'aménagement des espaces publics et des cheminements au sein des quartiers afin d'améliorer la santé physique et mentale des populations résidentes, autour de deux leviers d'actions :

→ Accompagner des collectivités territoriales sur la mise en œuvre de plans marche, plans vélos, la mise en place d'outils de diagnostic et d'actions liées au développement des mobilités actives et la pratique d'activités physiques dans les projets du Npnu.

→ Faciliter le développement de projets de promotion de la santé, impliquant l'aménagement d'environnements urbains favorables à la santé, dans le cadre des contrats locaux de santé de communes accueillant des projets du Npnu. A ce titre, l'ANRU pourra financer de petits équipements de proximité et s'intéresse particulièrement aux aménagements « mobiles », évolutifs dans le temps.

## **Construire une démarche innovante de l'aménagement, en partant de la co-construction citoyenne et de l'éducation à la santé : l'exemple du projet « Pour la santé, je bouge dans mon quartier » à Saint-Denis.**

→ *Paul Daval, chargé de mission, Maison de la santé, Saint-Denis et Juliette Noël, chargée de projet renouvellement urbain, Plaine Commune*

Le projet « Pour la santé, je bouge dans mon quartier » vise à promouvoir la santé des habitants du quartier Saussaie-Floréal-Courtille en lien avec l'accentuation de la pratique d'activité physique et la pensée de l'environnement urbain et de leviers d'actions pour faciliter ces pratiques.

Le projet est issu d'une recherche action en promotion de l'activité physique menée auprès de 6 700 habitants du quartier sur deux ans (2013-2015). L'ambition était de faire coïncider des axes de travail mêlant l'éducation, l'information et la promotion de santé avec des mécanismes de définition et d'interaction avec l'espace public.

Cette démarche a reposé sur un diagnostic faisant état de faibles pratiques des mobilités actives dans le périmètre d'études, de difficultés de traversées et de cohérence des cheminements, de la faiblesse et des difficultés d'accès des équipements sportifs (nombreux mais qui tournent physiquement le dos au quartier). Les données de l'Enquête globale Transport (STIF-DRIEA), les enquêtes dédiées, mais également les travaux de l'Inserm en cours sur l'activité physique liée au transport sont par ailleurs autant de pistes pour prioriser l'investissement des collectivités sur la promotion des mobilités actives.

La démarche de la Maison de la Santé de Saint-Denis est d'autant plus éclairante que de trop nombreuses collectivités mettent en place « des parcours santé » dans l'espace public, des mobiliers urbains « actifs », des agrès, espaces de musculations et fitness, en déconnexion avec les besoins et les priorités sanitaires des populations.

Le projet a ainsi permis que le mobilier urbain favorise la pratique de l'activité physique, décloisonne les pratiques et la fréquentation des espaces publics. Il a plus largement contribué à la cohésion du quartier et à favoriser la réappropriation de ces espaces par les femmes. Parallèlement, nous avons vu que la réflexion sur une signalétique piétonne, élaborée à partir de l'avis des habitants éclairait les démarches opérationnelles du Plan Marche sur l'ensemble de Plaine Commune.

**Les points clés à retenir :**

- L'aménagement urbain favorable à la santé n'a de sens que s'il est pensé en lien avec des actions de communication et d'accompagnement des interventions auprès des populations. D'où l'intérêt de croiser les expertises des responsables renouvellement urbain et promotion de la santé des collectivités impliquées dans des PRU.
- L'implication de tous les acteurs du quartier (professionnels de tous secteurs et habitants) est primordiale.
- La promotion des mobilités douces sous l'angle « bénéfique pour la santé et lien avec l'activité physique » est un axe de communication efficace auprès des populations.
- Les clubs sportifs ont un rôle certain dans le décroisement des pratiques et favorisent une émulation autour de la promotion de l'activité physique, en quittant les espaces dédiés et en réinvestissant plus largement le sport dans l'espace public.
- D'autres démarches exemplaires ont lieu en Île-de-France, comme le renforcement des pratiques sportives libres et l'intégration de la question du genre dans la définition des espaces publics afin que l'activité physique ne soit pas pensée seulement pour un public jeune et masculin.

**Construire une démarche innovante de l'aménagement, en partant de la co-construction citoyenne et de l'éducation à la santé : le projet Icaps à Clichy-sous-Bois**

→ Michel Fikojevic, coordinateur Asv, Clichy-sous-Bois et Damien Richard, coordinateur départemental Sport/Santé, Comité départemental olympique et sportif (Cdos) 93

Le projet ICAPS<sup>2</sup> est orienté vers un public de jeunes (6 à 16 ans) ainsi que leurs parents et il constitue un nouvel exemple de recherche action visant à développer l'activité physique et des saines habitudes de vie sur un territoire d'expérimentation.

Les premières enquêtes et diagnostics du projet (2012-2014) ont fait état d'une proportion importante de population en surpoids (un tiers des élèves) et présentant de forts risques sanitaires parmi les publics cibles. Ainsi le Cdos 93, la Mutualité et les services de la ville ont mis en place des actions pour favoriser l'apprentissage du vélo, faciliter la mobilité au sein de la ville et plus globalement l'éducation au « sport-santé ».

Cette démarche initiée sur Clichy-sous-Bois a reposé sur une synergie locale entre les services de la ville, les acteurs associatifs, le milieu scolaire, les secteurs sanitaire et socio-éducatif, les clubs sportifs... L'aménagement urbain s'est imposé comme une suite logique pour pérenniser la pratique d'activité physique, à partir du diagnostic sanitaire et des actions d'apprentissage, autour notamment de la création de parcours piétons, de pistes de vélos sécurisées en lien avec les

---

<sup>2</sup> L'acronyme ICAPS signifie : « Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité ».

trajets des jeunes collégiens, d'installations d'agrès sportifs dans l'espace public en lien avec les besoins des habitants. Le volet « urbain » du projet Icaps reste néanmoins pour l'heure en attente d'une validation politique et financière.

**Les points clés à retenir :**

- *L'opportunité d'inclure un diagnostic « santé » des populations en vue de l'élaboration de préconisations d'aménagement urbain.*
- *La réalisation de pistes cyclables dans les quartiers Anru ou dans des quartiers où l'on compte peu d'usagers est inefficace si elle n'est pas accompagnée d'ateliers d'apprentissage.*
- *La définition des réseaux cyclables, en lien avec les équipements et pôles de centralités pour les jeunes publics est un procédé efficace pour inscrire la pratique des mobilités actives dans les mentalités, sur le long terme.*
- *Le projet s'est appuyé sur une forte intersectorialité et la participation des services de la ville (sport, santé, cohésion sociale, urbanisme), des professionnels de santé, des établissements scolaires et du monde associatif.*

## En conclusion

Stéphane Ludot et Sylvaine Gaulard du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires ont conclu ce premier temps d'échange en réaffirmant l'intérêt de renforcer les liens entre les piliers urbains et sociaux (dont le volet sanitaire) pour la réussite des contrats de ville. Plusieurs points cruciaux évoqués lors de ce séminaire ont été rappelés :

- L'intérêt de renforcer la promotion de l'activité physique et sportive dans le cadre des actions de la politique de la ville. Le Cget est favorable à ce que ce type d'actions soient démultipliées dans les quartiers prioritaires.
- La promotion de l'activité physique est et doit rester une composante forte de l'éducation et de la promotion de la santé.
- Les projets de renouvellement urbain et de création d'environnement « favorable à la pratique d'activité physique » ne peuvent se suffire à eux même, ils doivent être pensés en lien avec des actions d'apprentissage et d'accompagnement au plus près des populations concernées : d'où l'impératif de décloisonner les interventions des collectivités.
- Les contrats de ville doivent à ce titre contribuer à recenser les besoins et permettre une participation forte des habitants, afin de ne pas aboutir à des installations sportives ou du mobilier inadaptés et donc inutilisés. L'expertise d'usage doit être une ligne directrice des projets du Npnr, en s'appuyant notamment sur l'action et la force de proposition des conseils citoyens autonomes. La promotion de l'activité physique et sportive, et des aménagements nécessaires qu'elle induit dans la réflexion sur le projet urbain, est une entrée pragmatique et accessible pour les habitants, facilitant de fait leur implication et la prise en compte de leurs avis.
- Le contrat de ville peut constituer une opportunité pour promouvoir des démarches exemplaires, telles que les « Plan Marche », les Évaluation d'impact sur la santé (EIS), lorsqu'elles permettent de croiser les expertises et de faire intervenir les populations locales. Ces démarches permettent de questionner les politiques publiques et les projets d'aménagement sous l'angle de la santé mais requièrent un portage politique fort.
- Le temps des protocoles de préfiguration, préalables aux conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, peut utilement être mis à profit pour intégrer, dès cette phase de diagnostic et d'études, et dans l'idée même du projet territorial intégré, les enjeux de promotion de la santé et leur prise en compte en termes de projet urbain.
- L'intérêt réaffirmé, dans l'esprit même des contrats de ville et de leurs 3 piliers, de faire dialoguer les acteurs pour décloisonner et croiser les approches : professionnels de santé, professionnels du sport, personnels éducatifs, architectes, urbanistes, aménageurs, habitants ...

Dans le cadre de la nouvelle convention interministérielle d'objectifs qui sera conclue à la rentrée 2016 entre le ministère de la Ville et celui de la Santé, le Cget souhaite rappeler la nécessité de prendre en compte la pratique des activités sportives comme un facteur de santé et de bien-être.

## Quelles perspectives ?

Au-delà de ces réflexions, deux démarches d'Évaluation d'impact sur la santé (Eis) seront lancées en novembre 2016 en prévision de la mise en œuvre des projets Npru de Bagneux et Pierrefitte-sur-Seine, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (Ami) « Santé environnement et ville durable » porté par l'Ars Île-de-France et la Direction régionale Île-de-France de l'Ademe. Elles ont par ailleurs été inscrites dans les protocoles de préfiguration des Pru concernés et témoignent de la volonté de l'Ars Île-de-France de promouvoir la prise en compte de la santé le plus en amont possible de la définition des projets d'aménagement et de renouvellement urbain.

Une première Eis a par ailleurs été réalisée sur la thématique du lien entre renouvellement urbain et santé dans le Quartier des Buers à Villeurbanne (étude accessible via ce lien : [http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/EIS\\_Villeurbanne.pdf](http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/EIS_Villeurbanne.pdf)). Elle a pour objectif d'identifier l'influence du projet de rénovation de la résidence Le Pranard sur la mobilité des enfants de 5 à 8 ans, afin d'émettre des recommandations visant à maximiser les bénéfices et minimiser les risques pour leur santé.

Alors que les habitants des quartiers prioritaires sont touchés par des inégalités sociales et territoriales de santé toujours croissantes, la mise en place de démarches de diagnostic et d'études faisant le lien entre les compétences aménagement et promotion de la santé doivent constituer un axe fort des contrats de ville récemment signés. Les études de préfiguration des projets Anru qui se dérouleront les dix-huit prochains mois constituent une opportunité à ne pas rater pour intégrer les questionnements autour de la santé des populations, et la nécessaire promotion d'un environnement favorable à la pratique d'activités physiques. Il en va de l'atteinte des ambitions du Npru en termes de développement durable et de bien-être des populations.

*Séminaire organisé en partenariat avec :*



(Direction de la Promotion de la Santé et de Réduction des Inégalités)

35, rue de la Gare – 75935 Paris Cedex 19

Tél. : 01 44 02 00 00 Fax : 01 44 02 01 04

[ars.iledefrance.sante.fr](http://ars.iledefrance.sante.fr)

